



Compte rendu AG DSP de la DISP EST STRASBOURG du 15 novembre 2012

Dans la continuité de la mobilisation nationale, sur les 34 DSP exerçant au sein des services du ressort de la DISP, 22 d'entre eux ont participé à l'AG organisée hier soir et 8 étaient excusés pour des raisons de nécessités de service tout en se déclarant solidaires du mouvement, soit 85% de représentation.

3 thèmes principaux ont été abordés :

- La réforme des logements de fonction

En séance, le projet présenté par la DAP au ministère des finances est communiqué.

L'assemblée souligne que le projet n'a pas encore été validé par Berçy, et qu'en conséquence le maintien des logements de tous les directeurs en établissement n'est pas assuré.

Le projet soumis exclut du bénéfice des logements les DSP en DI, à l'exception près du DI logé par NAS et des DIA et directeur placé par COP.

Concernant les autres postes de DSP en DI, ils sont tout simplement exclus du bénéfice des logements. Dans ces conditions, l'AG s'interroge sur le maintien de l'exigence statutaire du passage en DI ou DAP pour prétendre à l'accès au grade du hors classe, des obligations de mobilité et d'astreinte.

Les attachés sans considération des fonctions exercées et certains officiers seraient également exclus du bénéfice de l'attribution d'un logement par NAS ou COP. L'AG pose la question des répercussions de telles décisions, sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires, notamment au regard des astreintes opérationnelles et du climat délétère qui s'installera inévitablement au sein même des équipes de direction au sens large.

En conséquence, l'AG exige la confirmation du maintien du logement par NAS pour tous les DSP en établissement, l'attribution d'une NAS pour la DIA et d'une COP pour tous les DSP exerçant en DI !

Elle exige également que la situation de la collègue contrainte de payer son loyer depuis sa prise de fonction de CE sur un établissement de la DISP Est, soit rapidement régularisée par la publication de l'arrêté de concession de logement et le remboursement des sommes avancées.

L'assemblée souligne également l'inéquité quant à la qualité des logements concédés : vétusté du parc public, inadéquation de certains logements avec la structure familiale du fonctionnaire, alors même que le décret du 09 mai 2012 prévoit expressément un plafonnement de la surface pouvant être occupée.

- **L'évolution statutaire et indemnitaire du corps des DSP**

L'AG constate qu'aucune perspective n'existe actuellement quant à l'évolution statutaire et indemnitaire des DSP, contrairement à d'autres corps de métiers de l'administration pénitentiaire pour lesquels soit le statut a été révisé (AAI), soit la réouverture des discussions est annoncée (personnels de surveillance et de commandement).

Le DAP ne s'était-il pas engagé en septembre 2011, alors que *Le Monde* se faisait écho du malaise et de la fuite des cadres de l'administration pénitentiaire, à reconnaître que les DSP devaient pouvoir bénéficier « de dispositions statutaires favorables » ? N'était-ce pas son « objectif de mettre en place une politique dynamique » ?

Force est de constater que sur la DISP Est, en 18 mois seulement, deux collègues ont obtenu leur détachement vers d'autres administrations, deux autres ont entamé les démarches.

Qu'en est-il de la promotion sociale dans l'administration pénitentiaire ? Les surveillants rêvent ils encore d'occuper des fonctions de CE voire de devenir DSP un jour ?

Nous exigeons l'ouverture sans délai de négociations avec les OS représentatives, portant sur l'évolution statutaire et indemnitaire du corps, pour qu'à fonctions égales, l'équité soit rétablie (relèvement de l'ISS et alignement de l'IFO) !

Si un projet de fusion avec d'autres corps de métiers est en préparation, nous exigeons transparence et dialogue.

- **Le dialogue social**

L'AG regrette vivement les méthodes employées par nos dirigeants dans le cadre du traitement de ces dossiers : absence de consultation des OS sur le projet de réforme des logements, promesses d'évolution statutaire non tenues...

Elle demande à la DAP de s'appliquer à elle-même, ce qu'elle exige de nous dans le cadre de l'exercice de nos fonctions, en termes de dialogue social avec le personnel de surveillance.

Les moyens d'actions proposés par l'AG de la DISP Est-Strasbourg sont les suivants :

- Signature du boycott de tous les jurys de concours organisés par l'AP
- Non remontées des statistiques incidents et PSE
- Ouverture du mouvement en intersyndicales aux attachés et aux officiers
- Sollicitation par l'ensemble des CE, adjoints, et directeurs en DI, de l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion des CE et DSPIP du 20 novembre prochain, des questions de réforme des logements et de l'évolution statutaire et indemnitaire.

Le SNDP et FO ont indiqué à l'ensemble des participants qu'une journée de mobilisation se tient le 22 novembre à la DAP où l'ensemble des DSP sont conviés à participer.

Pour FOD-Direction: Michel SCHWINDENHAMMER

Pour le SNDP: Katia SIRE-GELIS